

PRÉPARATIONS MILITAIRES MARINE
PROGRAMME D'INSTRUCTION DE LA PÉRIODE ÉCHELONNÉE

1. **FORMATION GÉNÉRALE (4 H)**

Organisation de la défense et politique de défense de la France. Enjeux de la défense - 1 h.

Organisation, missions et moyens de la marine nationale - 2 h.

La réserve militaire de la marine - 1 h.

2. **FORMATION MILITAIRE (13 H)**

2.1. La vie dans la marine (6 h)

Corps, emplois, grades, appellations - 2 h.

Organisation d'une unité, organisation générale du bord (arrêté n° 14 du 15 novembre 2005) - 2 h.

Règlement de discipline générale - 1 h.

Prévention sur les méfaits de l'alcool et de la drogue - 1 h.

2.2. Formation à la protection - défense (7 h)

La protection - défense - 1 h.

L'école du soldat sans arme - 1 h.

L'école du soldat avec arme - 1 h.

L'instruction au tir - 4 h.

3. **FORMATION MARITIME (29 H)**

3.1. Éléments (rudiments) de navigation maritime

Vocabulaire général - 2 h.

Notions de navigation - 2 h.

3.2. Règlement pour prévenir les abordages en mer

Sécurité des embarcations - 2 h.

Amarrage, mouillage - 2 h.

Balisage - marques latérales et cardinales - 4 h.

Signaux sonores et lumineux, de trafic portuaire, de détresse - 2 h.

Feux et marques de navires - 2 h.

Règles de barre et règle de route - 2 h.

Règles de navigation et de sécurité applicables à la plaisance - 2 h.

Météorologie : généralités, comment se procurer les prévisions, lecture des cartes, signaux - 2 h.

Matelotage - 2 h.

Pratique sur le plan d'eau - 4 h.

Révisions, contrôle des connaissances - 1 h.

4. SÉCURITÉ (4 H)

Formation générale sécurité

Combustion, extinction, matériel de lutte, protection du personnel d'intervention - 1 h.

Compartimentage, numérotage des locaux, situations d'étanchéité - 1 h.

Organisation sécurité - lutte contre les sinistres et les voies d'eau - 1 h.

Hygiène et prévention des accidents - 1 h.

5. FORMATION AUX PREMIERS SECOURS (12 H)

Formation pour l'obtention du PSC1 (12 h).

6. SORTIES DE COHÉSION OU SPORT (12 H)

Les chefs de centre organisent des activités ou sorties sportives dans le but de développer la cohésion et l'esprit d'équipage des stagiaires, sans promouvoir l'esprit de sportivité ou de compétition. Toutes les séances sont obligatoirement encadrées par le personnel instructeur détenteur de la MAPTISPORT.

7. EXAMENS INTERMÉDIAIRES ET EXAMEN FINAL (3H)

Formation pouvant être dispensée, le cas échéant, au cours de la période bloquée. Les heures alors dégagées peuvent être utilisées pour compléter la formation des stagiaires dans d'autres matières à la diligence des chefs de centre.

8. AUTRES

Le chef de centre devra définir avec le chef du CIRFA marine un créneau d'intervention pour présenter aux stagiaires l'ensemble des métiers et filières proposés par la marine nationale.